

Aujourd'hui

LE MAROC

Directeur de la publication : Saâd Benmansour

Quotidien d'information générale · 19^{ème} année · N°4646 · Mercredi 13 mai 2020 · 19 Ramadan 1441 · Prix : 4 DH

Edito

Par Saâd Benmansour

Sage décision

Les écoles marocaines ne rouvriront leurs portes qu'au mois de septembre. C'est une sage décision qui résume à elle seule la situation et renseigne sur sa gravité pour ceux qui en douteraient encore ou qui la prendraient à la légère : même si elle ne devait se faire qu'au mois de juin ou juillet, les responsables ont estimé que la reprise des classes pouvait être un facteur de risque et d'une nouvelle flambée virale. Car qui dit réouverture des écoles, dit reprise d'un grand nombre d'activités annexes dans leur sillage comme le transport, la restauration collective et bien d'autres. La reprise de l'école aurait également engendré une reprise des déplacements des parents pour l'accompagnement et donc forcément des situations à hauts risques. Cela veut dire que dans les trois et quatre mois qui viennent, la situation épidémiologique restera extrêmement fragile. Elle le sera probablement pour encore plus longtemps. C'est dire si le confinement est aujourd'hui plus que nécessaire, il est vital. L'autre sens à donner également à cette décision est la primeur d'un seul principe, à savoir que la santé et la sécurité du citoyen passent avant toute autre considération et quel qu'en soit le coût. La levée des restrictions dictées par l'état d'urgence, même si elle est inévitable, ne pourra se faire que si toutes les conditions sont réunies pour s'assurer qu'une telle protection est réelle...

LES AUTRES EXAMENS ANNULÉS ET REPRIS DES COURS PRÉSENTIELS EN SEPTEMBRE PROCHAIN

L'examen du Bac aura lieu en juillet

Voir page 8

En pleine pandémie, les infirmiers fêtent leur journée internationale

En attendant une meilleure reconnaissance

Voir page 4

421 infractions constatées en matière de prix et de qualité

Marché national : Approvisionnement normal, prix en baisse

Voir page 9

Prestations touristiques annulées

Remboursement : Mode d'emploi



© D.R.

Voir pages 6-7

La moyenne d'âge des contaminations descend à 34 ans



Covid-19 : Les jeunes plus insoucians et plus exposés

Voir page 3

ENTRETIEN



INFORMEL, SOLIDARITÉ, RÉFORMES, RELANCE, PRIORITÉS...

Leçons d'une pandémie selon le président de la FISA

Voir page 10

Ils joueront en ligne

60 kanunjis marocains dans une oeuvre du Malhoun



Voir page 19

Abderrahman Saaidi n'est plus



Voir page 5

Fonds spécial

La CDG contribue avec près de 14 millions DH

Voir page 3

Aujourd'hui

LE MAROC

La réponse est dans la version électronique et nulle part ailleurs.

Pour poster votre réponse, consultez notre site web <http://www.aujourdhui.ma> ou sur Nos réseaux sociaux

PLUSIEURS LOTS ET BONS D'ACHAT À GAGNER

EN PARTENARIAT AVEC TANGEROIS AFRICA KITEA

Question n°14 / Page 2

Aujourd'hui

LE MAROC

CONCOURS
SPÉCIAL RAMADAN

Question N°14

L'effectif total des infirmières
et infirmiers dans les hôpitaux
publics marocains est de :

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13.400	18.300	25.650

La réponse est dans la version
électronique et nulle part ailleurs.

Pour poster votre réponse, consultez notre site web

<http://www.aujourdhui.ma>



ou sur Nos réseaux sociaux



PLUSIEURS LOTS
ET BONS D'ACHAT
À GAGNER

EN PARTENARIAT AVEC



KITEA

رمضان
كريم

Ramadan karim
et bonne chance à tous

Poster votre réponse quotidiennement pour participer au tirage au sort qui aura lieu après le mois de Ramadan

La moyenne d'âge des contaminations descend à 34 ans Covid-19 : Les jeunes plus insouciantes et plus exposés

Les jeunes deviennent un vrai facteur de risque pour les âgés. Et pour cause. La moyenne d'âge des contaminations au Covid-19 est passée de 54,8 ans au début de la pandémie à 34,5 actuellement. «Les jeunes sont moins enclins à respecter les règles de prévention. C'est ce qui explique la découverte ces derniers temps de plusieurs foyers de contagion. Ces jeunes peuvent transmettre ce virus à d'autres tranches d'âge», a affirmé Pr Mohamed El Youbi, directeur de l'épidémiologie et de la lutte contre les maladies au ministère de la santé. Le responsable a présenté un nouveau bilan pour ce mardi 12 mai. Ainsi, 137 cas supplémen-



Répartition des cas par Région :

Région	Nombre de cas	Pourcentage (%)
Beni Mellal-Jorf	11,7%	
Casablanca-Settat	27,3%	
Drâa-Tafilalet	3,1%	
Centre-Ouest El-Djorf	0,0%	
Fès-Meknès	14,0%	
Guelmim-Oued Noun	0,7%	
Ladyoune-Sakia El-Horra	0,1%	
Marrakech-Salé	18,8%	
Orient	2,7%	
Rabat-Salé-Kénitra	10,7%	
Sous-Massa	1,1%	
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	14,3%	

taires ont ainsi été enregistrés, ce qui porte le total cumulé depuis le début à 6.418 contaminations. Le suivi des contacts de patients déjà contaminés permet toujours au ministère de découvrir de nouveaux cas.

Parmi les personnes diagnostiquées positives ce mardi, 121 faisaient l'objet d'un suivi, soit 89% du total quotidien découvert. La majorité des cas a été découverte dans les régions de Rabat-Salé-Kénitra et dans une moindre mesure les régions de Casablanca-Settat, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma. Cela dit, la répartition géographique du total des cas reste inchangée avec

la région de Casablanca-Settat toujours en tête. La bonne nouvelle du jour a concerné le nombre des décès puisque aucune victime n'est à déplorer.

Le compteur s'immobilise depuis deux jours à 188 morts. Le taux de létalité est ainsi en baisse pour s'établir à 2,9%. Par contre, le taux de guérison est en hausse constante pour s'établir à 46,6%. En effet, le nombre des rémissions en 24h a atteint les 180 patients, soit 2.991 guérisons au total. A noter enfin que 2.698 cas ont été exclus après test négatif en laboratoire, ce qui porte le nombre total des exclus depuis le début à 65.397.

Alerte météo Fortes rafales de vent mercredi dans plusieurs provinces

De fortes rafales de vent de niveau orange et des averses orageuses localement fortes intéresseront mercredi et jeudi plusieurs provinces du Royaume, a indiqué mardi la Direction de la météorologie nationale (DMN). Ainsi, de fortes rafales de vent (75 à 90 km/h) concerneront mercredi de 11h à 24h les provinces de Marrakech, Chichaoua, Youssoufia, Rhamna, Al-Haouz, Azilal, Beni-Mellal, Kelaa des Sraghna, Fquih Ben Saleh, Khouribga, Taounate, Taza, Sefrou, Meknès, Fès, El Hajeb, Khemisset, Ifrane et Boulmane, a précisé la DMN dans un bulletin météorologique spécial.

Elles concerneront également Taourirt, Jerada, Guercif, Oujda, Essaouia, Safi, Sidi Bennour, El Jadida, Berrechid, Nouaceur, Casablanca, Medioua, Benslimane, Mohammedia, Skhirat-Temara, Rabat-Salé, Settat et Ouarzazate, a ajouté la même source. Des rafales de vent assez fortes (60 à 70 km/h) sont prévues, durant la même validité, dans les provinces de Taroudant, Tata, Guelmim, Tiznit, Midelt, Chefchaouen, Ouezzane, Sidi Kacem, Khénifra, Zagora, Errachidia et Tinghir, a relevé la DMN, notant que ces rafales pourront reprendre le jeudi sur les plaines nord et centre et sur le Sud-Est.



Fonds spécial La CDG contribue avec près de 14 millions DH

Les dons continuent de renflouer les caisses du Fonds pour la gestion de la pandémie de coronavirus. Cette fois c'est le Groupe CDG et ses collaborateurs qui ont décidé d'agir une nouvelle fois en apportant leur soutien avec une contribution de près de 14 millions de dirhams au profit du Fonds spécial. Une contribution qui s'inscrit dans cet élan national lequel s'est installé depuis le début de la pandémie. Elle s'ajoute à la contribution financière directe du Groupe, à hauteur d'un milliard de dirhams et de la mise à disposition de 8.000 lits pour soutenir l'action des autorités dans la lutte contre le Covid-19. Depuis le début de la pandémie, l'ensemble des collaborateurs de la Caisse de dépôt et de gestion se sont inscrits dans l'élan de solidarité nationale insufflé par SM le Roi Mohammed VI et ont dédié une partie de leur salaire dans

une démarche volontariste pour contribuer aux efforts nationaux de lutte contre la pandémie. Concrètement, les cadres dirigeants du Groupe ont contribué à hauteur d'un mois de salaire, les directeurs ont fait don de 50% de leur salaire mensuel tandis que les autres catégories du personnel ont dédié 10% de leur salaire mensuel pour contribuer à cette opération citoyenne de solidarité. Cette initiative s'ajoute aux efforts du Groupe CDG dans l'appui de la Nation pour la lutte contre la pandémie du Covid-19. En plus de la mobilisation de ses collaborateurs, le Groupe a apporté une contribution directe d'un milliard de dirhams au Fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie du Covid-19 visant à faire face aux dépenses sanitaires exceptionnelles et à soutenir les secteurs économiques sinistrés par la crise.

Aujourd'hui LE MAROC

Président de directoire, directeur de la publication et de la rédaction : Saâd Benmansour

Assistante de direction - Chargée de mission : Naïma Tlemçani



REDACTION
Rédacteur en chef adjoint : Hicham Mouhlal

Secrétaire général adjoint de la rédaction : Khalid Bidari

Grand reporter : Dounia Essabban

Journalistes

Laila Zerrour
Abderrafii Al Oumiliki
Kawtar Tali
Salima Guisser
Siham Jadrari
Hakim Bahechar
Mohamed Badrane
Sami Jennane
Leïla Ouchagour

Correspondants régionaux
Najat Faïssal (Tanger)
Mohamed Laâbid (Agadir)

Journaliste-photographe : Chafik Arich

Service infographie
Abderrahim Hamaby (Chef de service)
Hicham Islah (Responsable artistique)

Infographistes
Moulay Hafid Wardy
Samira Hamid
Hanane Nassih
Nadia Guensi

Relecture et correction : Mohamed El Fahli

Moyens généraux :
Mustapha Idamia (Chef de service)
Mustapha Akil

Toufik Ait Belouali
Yassine El Marga
Ahmed Idahan
El Mustapha El Bouazizi
Noureddine Azmaou
Rachid Ouheddu

Digital Unit

Webmasters
Marouane El Mouedden
Kaid Salim Larbi
Bouchaib Lioeddine

Direction Commerciale et de développement : Hassania Tazi

Chefs de publicité : Asmaa Ben Harati

Annonces légales et appels d'offres : Amine Maâzouzi

Chargée des partenariats : Asmaa Bensouda Korachi

Directeur Administratif & Financier : Hassan Benjelloun

Administration et comptabilité : Hamid Hakani, Mustapha Taramchi (Facturation commerciale)

Recouvrement : Houssaine Houssi

Accueil et standard : Laoufir Yasmina, Fatima-Zahra El Hariri

Imprimerie : GMS Print
Distribution : Sapsress Tirage : 12.000
Édité par ALM Publishing (Caractères Media Group)

Président du Conseil de surveillance : Khalid Bazid

Autres publications du groupe : La Vie éco, Femmes du Maroc, Maisons du Maroc, Nissaa, Nejma

COMMISSION PARITAIRE DE LA PRESSE ÉCRITE - Q.F/001-05-DOSSIER PRESSE - Aut. 41/2000
ISSN : 1114-4807 - Dépot légal : 2002-0017
Annonces financières arrêtées du MFI : N°2893-94

ADRESSE : - 20-26, rue Bassatine - Immeuble Myr - Etage 5 boulevard de la Résistance - Ben Jdia - Casablanca

Standard : 05 22 45 75 60-63
Fax - Rédaction : 05 22 54 20 09
Fax - Publicité et annonces : 05 22 54 16 67

Les infirmiers viennent de célébrer leur journée internationale En attendant une meilleure reconnaissance

C'est dans un contexte particulier que le monde entier a fêté la journée internationale des infirmiers qui leur est traditionnellement consacrée le 12 mai.

D'ailleurs, l'OMS a dédié l'an 2020 comme l'année internationale des sages-femmes et du personnel infirmier 2020.

Aussi, la Journée mondiale de la santé célébrée le 7 avril 2020 a mis à l'honneur les infirmiers, les infirmières et les sages-femmes, qui prodiguent des soins partout dans le monde et a appelé à renforcer et promouvoir le personnel infirmier qui fournit plus de 80% des services sanitaires pour l'ensemble de la population mondiale.

La pandémie de COVID-19 a souligné le rôle primordial des infirmiers en étant toujours à l'avant-garde faisant face à ce virus par la prise en charge holistique des personnes atteintes et leurs contacts, depuis l'accueil et le dépistage, les soins, le soutien



psychologique ainsi que les actions de l'éducation pour la santé afin de changer le comportement du grand public.

Selon Nursing Now Morocco, groupe national affilié à la campagne mondiale pour développer les soins infirmiers et autonomiser les infirmières, ces efforts remarquables montrent que ces soins sont la clé de voûte pour une prise en charge de qualité des malades et que le personnel infirmier est la colonne vertébrale du

système sanitaire au Maroc et dans le monde.

La même source révèle qu'en cette période de pénurie croissante de personnel infirmier, émergent des problèmes de déséquilibres de plus en plus importants entre l'offre et la demande de «la main-d'œuvre» infirmière.

Elle appelle sur le plan qualitatif à ce que la formation de base des infirmiers soit conforme au système mondial, d'où les perspectives de

l'intégration du système Bachelor et l'ouverture de nouveaux cycles de masters et des doctorats qui seront une valeur ajoutée aux savoir, savoir-faire et savoir-être des infirmiers.

La crise du Covid-19 a certes sensibilisé la population à l'incalculable travail des infirmiers, cependant cela ne peut occulter les problèmes systémiques qui compliquent le quotidien des soignants. Dans ce sens, Nursing Now Morocco appelle au respect de la profession infirmière qui ne pourra être garanti qu'à travers la justice sociale et la mise en place de l'ordre professionnel, à l'amélioration des conditions de travail, notamment en assurant des effectifs suffisants de professionnels infirmiers, une rémunération juste et à l'investissement massif dans la formation et le recrutement.

Pour rappel, nos hôpitaux (publics) comptent plus de 18.300 infirmiers, dont 14.080 polyvalents et 4295 auxiliaires.

Ouarzazate

Une balle de sommation pour interpeller un conducteur qui a forcé des barrages



Un inspecteur de police relevant de la Sûreté régionale d'Ouarzazate a été contraint, mardi matin, de tirer une balle de sommation de son arme de service pour interpeller le conducteur d'un véhicule de transport clandestin qui a franchi de force des points de contrôle, mettant en danger la sécurité des agents de police et causant des dégâts matériels aux biens publics.

Selon un communiqué de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), le

conducteur contrevenant, actif dans le transport clandestin entre les villes et qui transportait quatre passagers contre la somme de 600 dirhams pour chacun d'entre eux, avait refusé d'obtempérer à un premier point de contrôle des services de la Gendarmerie Royale, avant de forcer le barrage de la sûreté nationale installé à l'entrée de la ville d'Ouarzazate. Lors de son interpellation, le mis en cause a volontairement percuté trois véhicules de la police, leur causant des dégâts matériels, précise le communiqué, ajoutant que ces agissements ont poussé l'agent de police à tirer une balle de sommation en l'air pour neutraliser la menace émanant du suspect.

Accidents de la circulation

5 morts et 592 blessés en une semaine dans le périmètre urbain

Cinq personnes ont trouvé la mort et 592 autres ont été blessées, dont 24 grièvement, dans 472 accidents de la circulation survenus en périmètre urbain au cours de la semaine allant du 4 au 10 mai 2020, indique mardi la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN).

Ces accidents sont dus principalement au non-respect de la priorité, à l'inadvertance des conducteurs, à l'excès de vitesse, au non-respect de la distance de sécurité, à l'inadvertance des piétons, au changement de direction non autorisé, à la perte de contrôle, au

changement de direction sans usage de signal, au non-respect du stop, au non-respect des feux de signalisation, à la circulation sur la voie de gauche à la circulation en sens interdit et au dépassement défectueux, a précisé la DGSN dans un communiqué.

Concernant les opérations de contrôle et de répression des infractions, les services de Sûreté ont enregistré

7.009 contraventions et rédigé 3.173 procès-verbaux qui ont été soumis au parquet général, alors que 3.836 amendes transactionnelles ont été recouvrées, selon la même source.



Aujourd'hui
LE MAROC

Que l'information continue

24H/24
7/7

Restez branchés sur toute l'actualité à travers nos plates-formes digitales

www.aujourd'hui.ma



Port Tanger Med Saisie de 25,5 kg de cocaïne



La Brigade de la police judiciaire du district de sûreté du port Tanger-Med a mis en échec, lundi, sur la base d'informations précises fournies par les services de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST), une tentative de trafic de 25,5 kilogrammes de cocaïne à bord d'un camion de transport international en provenance d'un pays européen.

Les opérations de fouille menées à bord du camion ont permis la saisie d'une quantité totale de 25,5 kilogrammes de cocaïne soigneusement dissimulée sous la cabine du conducteur, a indiqué la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) dans un communiqué, notant que le conducteur, un Marocain âgé de 42 ans, a été arrêté.

Le suspect a été placé en garde à vue sur fond de l'enquête judiciaire menée sous la supervision du parquet compétent en vue d'élucider les tenants et les aboutissants de cette affaire, déterminer les ramifications et les liens de cette opération avec les réseaux internationaux de trafic de drogue, et identifier les complices éventuels impliqués dans cette affaire.

Abderrahman Saaidi n'est plus

Né à Rabat le 11 novembre 1946, Abderrahman Saaidi vient de s'éteindre dans la nuit du lundi à mardi 12 mai 2020. Actionnaire principal du cabinet A. Saaidi & Associés depuis 1985, ses armes dans le monde de la finance, il les a faites auprès d'un des plus grands cabinets internationaux d'audit. Le brillant expert-comptable avait déjà enseigné en France de 1973 à 1976 puis à l'Institut supérieur du commerce et d'administration des entreprises (ISCAE) de Casablanca où il y a dispensé des cours de comptabilité, gestion financière, contrôle de gestion et fiscalité. Ses compétences ont également été reconnues à travers son ouvrage «La comptabilité des sociétés et le droit marocain» en 1980. C'est en 1993 qu'il avait été nommé ministre de la privatisation chargé des entreprises d'État, ainsi que, à partir d'août 1997, de l'incita-



tion de l'économie, fonction qu'il occupera jusqu'en mars 1998. A partir du 1er juillet 2001, il avait été mandaté pour assurer la direction générale de la Samir. Abderrahman Saaidi avait été aussi vice-président de la Cour d'arbitrage de la Chambre de commerce international du Maroc (CCI-Maroc) et président d'honneur de l'Association marocaine des diplômés experts-comp-

tables (A.M.D.E.C) et de l'Association marocaine des auditeurs et contrôleurs internes (A.M.A.C.I). Il a également été membre du President's Club de l'American Chamber of Commerce (AmCham) et de l'Advisory Committee du US-Morocco Council on Trade & Investment. Le défunt avait reçu la distinction de Commandeur de la Légion d'Honneur française. Paix à son âme !

COMPTEZ SUR NOUS DANS LES MOMENTS QUI COMPTENT



Conseillers bancaires mobilisés
en agence pour vous servir



Applications mobiles
opérationnelles



Canaux de banque à distance
disponibles 24h/7J

#RESTEZCHEZVOUS

أنتم المستقبل  الشركة العامة
SOCIETE GENERALE

Société Générale Marocaine de Banques I.S.A. à Directoire et à Conseil de Surveillance | 55, Bd Abdelmoumen 20100, Casablanca - Maroc | RC N°: 29987 | www.sgmaroc.com



Le projet de loi relatif aux contrats de voyage et séjours touristiques adopté en commission, en attendant une séance plénière ce mercredi

Prestations touristiques annulées : Remboursement, mode d'emploi

Laâbid Mohamed
mlaabid@aujourd'hui.ma

Adoptée par la Commission des secteurs productifs à la Chambre des représentants lundi à l'unanimité et programmée ce mercredi en séance plénière avant de passer la semaine prochaine devant la Chambre des conseillers, la loi 30-20 est applicable seulement pendant une durée déterminée conformément à une série de conditions bien définies. Et dont les dispositions concernent les contrats de voyage, les séjours touristiques et les contrats de transport aérien programmés durant la période du 1er mars au 30 septembre 2020 et qui ont été annulés en raison de la propagation du coronavirus. Selon la ministre du tourisme, de l'artisanat, du transport aérien et

de l'économie sociale, Nadia Fettah Alaoui, «l'adoption de ce projet de loi vient manifester le souci de sauver les entreprises du secteur menacées de faillite, elle intervient également pour venir notamment en aide aux agences de voyages, aux entreprises de tourisme, aux patrons du transport touristique et du transport aérien des passagers confrontés à des difficultés financières et socio-économiques». Et de poursuivre que «conscient de ces conditions difficiles, le ministère a pris l'initiative d'élaborer ce projet dont les dispositions permettent aux prestataires de services de rembourser les montants dus aux clients par un reçu de prêt sous

forme de proposition de prestation identique ou équivalente, sans aucune augmentation du prix». Pour elle, «cette loi s'assigne pour objectifs de limiter les arrêts de l'activité économique et leur impact sur les emplois en œuvrant à diminuer la pression sur les prestataires de services. Il s'agit aussi de faire en sorte d'écartier le risque de faillite des prestataires des services marocains, de protéger les intérêts des créanciers, notamment pour les clients, de stimuler la demande et d'éviter d'effectuer les paiements à venir en devises».

En effet, et au regard du grand risque de défaillance économique encouru par les prestataires de services des secteurs du tourisme et du transport aérien, de nombreux pays ont autorisé exceptionnellement l'émission d'avoires au lieu des remboursements des prestations annulées suite au Covid-19.

Par ailleurs, le cadre réglementaire marocain, notamment les dispositions relatives à la résolution des contrats, prévues par le code des obligations et des contrats et par la loi n°31-08 édictant des mesures de protection du consommateur, ne permet pas l'émission d'avoires au lieu des remboursements.

Par contre, les dispositions de cette loi permettront aux prestataires de services de substituer les remboursements dus à leurs clients par des avoires sous forme d'une proposition de prestation identique ou équivalente et ce, sans majoration

de prix. Les avoires seront valables 15 mois à compter de la date où la proposition sera formulée au client. Ces avoires ne seront valables que 9 mois pour les prestations liées à l'Omra. Aussi, il est à souligner que lorsqu'un avoir sera proposé, aucun remboursement ne pourra être sollicité durant toute la période de validité dudit avoir.

“

Le cadre réglementaire marocain, notamment les dispositions relatives à la résolution des contrats, prévues par le code des obligations et des contrats et par la loi n°31-08 édictant des mesures de protection du consommateur, ne permet pas l'émission d'avoires au lieu des remboursements.

Eviter les déboursements devant être effectués en devises



Cette loi s'inscrit dans ce sens et dans la continuité des mesures prises en application de l'article 5 du décret-loi n° 2-20-292 portant sur les dispositions relatives à l'état d'urgence sanitaire et aux procédures de sa déclaration qui a donné au gouvernement la possibilité de prendre des mesures exceptionnelles pour faire face aux impacts négatifs de l'état d'urgence déclaré. Cette loi a ainsi pour objectifs de limiter toute forme de cessation d'activités économiques et son incidence sur les emplois en soulageant la trésorerie des

prestataires de services, éviter le risque de défaillance des prestataires de services marocains et protéger les intérêts des créanciers, notamment ceux des clients, et stimuler la demande et capter le plus de valeur au Maroc et ce, en évitant les déboursements devant être effectués en devises surtout que la majorité des opérateurs étrangers demande d'être remboursée en devise, chose qui risque d'impacter fortement la réserve disponible durant cette période difficile que traverse l'économie nationale.

Deux types de contrats selon la date prévisionnelle d'exécution



Cette loi a établi une distinction entre deux types de contrats suivant les dates prévisionnelles d'exécution, à savoir :
Premièrement, les contrats dont la réalisation est prévue du premier mars 2020 à la date de la levée de l'état d'urgence sanitaire. Ces contrats seront résolus de plein droit, leur exécution étant rendue impossible au vu des mesures prises suite à la déclaration de l'état d'urgence (confinement, restrictions de déplacement et de voyage, fermeture de l'espace

aérien,...).
Deuxièmement, les contrats dont la réalisation est prévue du premier jour suivant la date de la levée de l'état d'urgence sanitaire au 30 septembre 2020 pourront être résolus par le prestataire de services et ce, en raison de la forte versatilité que subit le secteur suite au Covid-19 et qui rend imprévisible toute projection ou planification (fermetures des frontières du Maroc et des pays émetteurs, mesures restrictives de déplacement à l'international, etc.).

3 Questions à

Mehdi Taleb, directeur de la réglementation, du développement et de la qualité au ministère du tourisme

«La loi 30-20 est une décision courageuse»

ALM : Dans quel cadre intervient la proposition de cette loi ?

Mehdi Taleb : Cette loi intervient dans le cadre des mesures prises par le département du tourisme pour amortir les effets et le choc de la crise actuelle liée au Covid-19, et qui a été brutale pour les opérateurs économiques. Le département du tourisme a proposé cette loi courageuse pour combler un vide juridique, et en même temps renforcer l'arsenal juridique de notre pays. Cette loi permettra aux opérateurs économiques de travailler en toute légalité et de procéder par des avoirs qui seront donnés à leurs clients.

Ce dispositif couvre à la fois les interactions et relations commerciales entre opérateurs c'est-à-dire la partie B to B et la partie B to C. Il s'agit d'une décision courageuse parce que face à une situation extrême et urgente il faut des solutions urgentes et extrêmes. Le souci majeur du département c'est d'éviter la faillite des opérateurs, et en même temps on était confrontés à des événements importants : la contrainte économique et sociale, et la contrainte de rembourser les citoyens par rapport aux prestations. Cette loi permettra de trouver un compromis et un équilibre entre un intérêt économique et social et l'intérêt des citoyens pour bénéficier d'une prestation déjà payée.



Cette loi permettra de trouver un compromis et un équilibre entre un intérêt économique et social et l'intérêt des citoyens pour bénéficier d'une prestation déjà payée

Le deuxième pilier c'est encadrer la relation entre les opérateurs économiques, le citoyen et le touriste normal. Cette loi renforce les droits des consommateurs par le fait d'avoir un avoir qui sera discuté et négocié à l'amiable avec l'opérateur économique, et le protège dans tous les cas possibles soit en remboursement total ou partiel, et il a 15 mois pour consommer sa prestation.

Comment la protection du consommateur est-elle le socle de cette nouvelle loi ?

Cette loi est organisée autour de deux piliers : la partie B to B. Beaucoup d'opérateurs basés au Maroc ont reçu des avances en devises de la part des opérateurs internationaux. Alors que le Maroc a besoin de ses devises en ce temps de crise. Cette loi donne également à la destination la possibilité de reprogrammer ses voyages pour l'année 2021 et en même temps soulager les opérateurs.

Quid de la protection de la réserve nationale en devise ?

L'essentiel des activités à dimension internationale organisées dans notre pays sont payées en devises, et le remboursement va se faire en devise. Donc cette loi assure plus de sécurité aux opérateurs pour le différer, et donc plus de chance pour notre destination pour reprogrammer ces événements.

Propos recueillis par Laâbid Mohamed
mlaavid@aujourd'hui.ma

Les autres examens annulés et reprise des cours présentiels en septembre prochain

L'examen du Bac aura lieu en juillet

Mohamed Badrane
mbadrane@aujourd'hui.ma

«L'année scolaire blanche a été écartée puisque 70 à 75% des programmes scolaires avaient été réalisés». Les propos émanent du ministre de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Saaïd Amzazi. Très attendu, le passage du responsable au Parlement ce mardi a été marqué par plusieurs annonces. Le scénario d'une année blanche écarté, les examens de fin d'année vont donc avoir lieu. Dans ce sens, le ministre a fait savoir que seuls les examens des 1ères et 2e années du baccalauréat seront organisés. Ces décisions concernent bien évidemment l'enseignement public mais également les établissements d'enseignement privé. Ainsi, l'examen national du baccalauréat sera organisé en juillet alors que l'examen régional de la 1ère année de l'enseignement secondaire aura lieu en septembre. «Par souci d'égalité des chances entre tous les élèves, les sujets d'examen porteront exclusivement sur les parties des programmes scolaires ayant fait l'objet de cours présentiels jusqu'au 14 mars 2020», a précisé le responsable gouvernemental. Et de poursuivre : «Dans le but de permettre aux candidats de passer l'examen dans les meilleures conditions, il sera procédé à la programmation de séances intensives à distance pour la révision et la préparation des examens réservés à la première et la deuxième année du baccalauréat». Le ministre a assuré que des mesures seront prises au cours des examens pour garantir la sécurité des candidats et des enseignants. Il sera ainsi procédé à la stérilisation des établissements plusieurs fois par jour. Des masques, gels hydroalcooliques et des thermomètres seront mis à la disposition des établissements concernés sans oublier le respect de la distanciation sociale. Ainsi, il n'est pas exclu de faire recours à des salles ou complexes sportifs. S'agissant des autres niveaux scolaires, le ministère de tutelle a annoncé que seules les notes des contrôles continus, réalisés avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire en mars dernier, seront



Pour les autres niveaux scolaires, seules les notes des contrôles continus, réalisés avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire en mars dernier, seront comptabilisées.

comptabilisées. Cela dit, les cours à distance vont continuer jusqu'à épuisement du programme scolaire à travers les moyens et canaux utilisés jusqu'ici, à savoir les plateformes électroniques et chaînes de télévision. De même, pas moins d'un million de livres de soutien scolaire seront distribués aux élèves du primaire dans les zones rurales reculées. Par ailleurs, des cours de rattrapage seront programmés au début de l'année prochaine dès la reprise des cours présentiels en septembre prochain afin de consolider les acquis des élèves. A noter enfin que le ministre de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a fourni devant les membres de la Chambre des conseillers un bilan provisoire de l'enseignement à distance pour les niveaux scolaires ainsi que l'enseignement supérieur.



Partenaire en compétences

ROYAUME DU MAROC

**OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 94/ 2020**

Le **29 juin 2020 à 10 Heures**, Il sera procédé, dans les bureaux de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet **Travaux de Construction de la Cité des Métiers et des Compétences de la région de BENI MELLAL- KHENIFRA A BENI MELLAL**.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur SidiMaârouf) Casablanca, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma. Et à partir du site de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Trois millions Dirhams (3 000 000.00 DH)**.

L'estimation des coûts de prestation établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de **Deux cent quatre millions sept cent cinquante-quatre mille deux cent six Dirhams et soixante-quatorze centimes (204 754 206,74 DH) en TTC**.

Un CD sera mis à la disposition des concurrents gratuitement contenant les plans architecturaux et techniques contenant le projet.

Une réunion d'information, au profit des concurrents, aura lieu à la Direction du patrimoine, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, en date du **02 Juin 2020 à 11 Heures**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT.

Les concurrents peuvent :

- ❖ soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- ❖ soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca ;
- ❖ soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 7 du règlement de consultation

421 infractions constatées en matière de prix et de qualité des produits alimentaires

Marché national : Approvisionnement normal, prix en baisse



La commission interministérielle chargée du suivi de l'approvisionnement, des prix et des opérations de contrôle de la qualité et des prix, a assuré que les marchés sont approvisionnés normalement en produits alimentaires, énergétiques et d'hygiène, alors que les prix des principaux biens de consommation maintiennent leur trend baissier ou stable par rapport à la 2ème semaine de ce mois de Ramadan. «Le suivi quotidien du marché par les départements concernés fait état d'un approvisionnement normal en produits alimentaires, énergétiques et d'hygiène, et que l'offre disponible couvre largement les besoins pour le mois de Ramadan, et même plusieurs semaines voire plusieurs mois selon les marchandises», indique le département des affaires générales et de la gouvernance relevant du ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration, en notant que «plusieurs produits ont même enregistré des baisses des niveaux des prix». Pour le bilan des opérations de contrôle des prix et de la qualité des produits alimentaires, les interventions des commissions mixtes provinciales et locales de contrôle des prix et de la qualité des produits alimentaires ont concerné, selon la même source, durant les précédents jours du Ramadan, plus de 23.600 points de production, de stockage et de vente en gros et au détail. «Ces opérations ont conduit à la constatation de 421 infractions en matière de prix et de qualité des produits alimentaires, dont 319 pour défaut d'affichage des prix, 56 pour non présentation de factures, 32 pour non-respect des normes de qualité et d'hy-

giène, 10 pour hausses illicites de prix règlementés, en plus d'autres infractions diverses. Les mesures réglementaires ont été prises à l'encontre des contrevenants», relève la même source. Pour ce qui est de la qualité des marchandises et produits stockés ou présentés à la

vente, les commissions mixtes ont procédé à la saisie et à la destruction de plus de 42 tonnes de marchandises impropres à la consommation ou non conformes aux normes requises.

Ces quantités comprennent 8,3 tonnes de viandes, poissons et char-

cuterie, plus de 7,5 tonnes de miels et produits sucrés, 7 tonnes de lait et dérivés, environ 4,5 tonnes de boissons et jus, 4,2 tonnes de sucre, cafés et thés, 3,8 tonnes de pains, gâteaux et confiserie et 2,7 tonnes de dattes et fruits secs, 2,8 tonnes de farines et produits dérivés.



Ne ratez pas notre nouvelle rubrique

Cuisine / Santé et Ramadan

CHAQUE VENDREDI LORS DE CE MOIS SACRÉ



SPONSORISÉ PAR



Entretien avec Youssef Alaoui

Informel, solidarité, réformes, relance, priorités... Leçons d'une pandémie selon le président de la FISA

Comme beaucoup de secteurs, l'aviculture a été directement impactée par la pandémie. Avec la fermeture des hôtels et restaurants, l'interdiction et l'annulation des événements ainsi que la fermeture des souks hebdomadaires, les éleveurs se sont retrouvés privés de l'essentiel de leur marché. A la lumière de ce qui se passe dans le secteur, le président de la Fédération interprofessionnelle du secteur avicole (FISA), Youssef Alaoui, livre en exclusivité à Aujourd'hui Le Maroc, ses réflexions sur les mesures d'accompagnement prises en urgence pour accompagner les entreprises et les ménages lors de la crise. Il livre également sa vision de ce qui pourrait et devrait être fait pour la relance de l'économie après la levée de l'état d'urgence. Au passage, le président de la FISA brosse un tableau rapide des répercussions de la pandémie sur son secteur.

Propos recueillis par
Saâd Benmansour

ALM: Quelle évaluation faites-vous de l'impact de la pandémie du coronavirus sur votre secteur ?

Youssef Alaoui : Le secteur avicole dans toutes ses composantes (abattoirs industriels, couvoirs, élevage d'œufs et volailles ainsi que les unités de fabrication d'aliments) a été lourdement impacté, d'une part par l'arrêt brutal du secteur de l'hôtellerie, de la restauration, l'annulation d'événements, ... et d'autre part par la fermeture des souks hebdomadaires. Et à ce titre, nous saluons la décision toute récente du ministère de l'intérieur en concertation avec celui de l'agriculture de rouvrir graduellement les souks, avec bien entendu la mise en œuvre de toutes les mesures sanitaires nécessaires.

Pour en revenir à la situation du secteur, nous nous sommes donc retrouvés du jour au lendemain privés de canaux de distribution qui absorbent entre 30 et 40% de notre production, d'où une chute sans précédent des prix. Comme vous le savez, notre secteur reste un marché de vif à près de 90% pour lequel nous ne pouvons malheureusement pas stocker la production, et nous devons continuer à nourrir le cheptel. C'est dire l'importance, au sortir de la crise, de mettre en œuvre réellement l'écosystème autour des abattoirs industriels, seuls à même d'absorber ce type de choc, de réguler l'offre et la demande et de disposer d'une capacité de stockage, de distribution et de commercialisation en froid suffisante. Parallèlement, et parce qu'ils existent, il faut absolument activer la mise à niveau des abattoirs de proximité, communément appelés «ryachates».

Que pensez-vous des mesures prises par le Comité de veille pour aider les entreprises et sauvegarder les emplois ?

Je ne peux qu'appuyer la célérité avec laquelle les mesures ont été décidées et mises en œuvre. Au regard des indemnités servies pour les salariés à l'arrêt, je rappelle ici l'importance de déclarer ses salariés auprès de la CNSS. Peut-on accepter qu'en 2020, plus de 4,3 millions de ménages vivent encore dans l'informel ?

S'agissant des banques, effectivement les échéances de la quasi-totalité des crédits amortissables et échéances de leasing, pour ceux qui l'ont demandé, ont été reportées. Il restait néanmoins que dans notre compréhension et celle des salariés, il s'agissait de reports sans intérêt, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à dernièrement.



©DR

En effet, la réunion du CVE du 8 mai vient d'annoncer que les intérêts intercalaires ne seraient en fin de compte pas facturés mais pris en charge par l'Etat et les banques à hauteur des échéances de 3.000 DH pour les crédits logements et 1.500 DH pour les crédits de consommation. Pourquoi cette limite ? Il faut les prendre en charge pour tous ceux dont le salaire n'a pas pu être servi dans son intégralité durant cette période.

Maintenant, si j'ai bien compris, il s'agit ainsi d'une aide de l'Etat aux banques puisque l'Etat prendrait en charge une partie de ces intérêts intercalaires. Excusez-moi de le dire, il y a des secteurs plus prioritaires. S'il y a des aides directes, c'est surtout vers les TPME, les commerçants, les artisans et les agriculteurs qu'il faut les orienter.

Et j'en profite aussi pour appeler les assurances à faire un geste auprès de leurs assurés. En effet, et c'est on ne peut plus évident, la sinistralité a baissé à des niveaux proches de 0 pour certains secteurs et certains segments de primes (automobile par exemple). Oui, bien entendu les placements des assurances ont «virtuellement» perdu de leur valeur. Mais bon... il semblerait néanmoins logique que les primes soient revues à la baisse.

A votre avis, que faut-il faire pour relancer l'économie après l'état d'urgence ?

Nous, et quand je dis nous, c'est aussi bien les chefs d'entreprises que le gouvernement, avons l'obligation de sauver chaque emploi et chaque entreprise. Chaque emploi perdu, chaque com-

merce ou entreprise qui ferme, c'est mettre des familles en détresse. Aussi bien pour le salarié qui aura perdu un revenu que pour le chef d'entreprise dont les garanties (souvent personnelles) seront mises en jeu. Si tel devait être le cas, c'est que nous aurons failli à notre mission.

Nous sommes un pays émergent. Aussi, aucune politique d'austérité ne peut être de mise et nous sommes rassurés que le ministre de l'économie et des finances ait souligné que l'austérité n'était pas du tout une option. Relançons alors tous les chantiers des grands travaux et lançons-en de nouveaux.

La crise l'a montré de façon criarde ; nous devons faire de la santé et de l'éducation les 2 priorités ; et pour ces 2 secteurs, les diagnostics et les stratégies sont connus depuis trop longtemps, alors, et je pèse mes mots, dépensons sans compter. Et là aussi, si rien n'est fait, nous serons comptables de notre inaction. Relevons aussi le défi d'une industrie marocaine performante, réactive, innovante et compétitive et elle l'a prouvé durant cette crise. Et si le défi est relevé, le consommateur marocain sera le premier ambassadeur, j'en suis convaincu, du Made in Maroc.

Enfin le Fonds lancé par notre Souverain a été l'initiative de solidarité la plus heureuse que chacun d'entre nous espérait.

Le gouvernement, le législatif et la CGEM ont prouvé leur réactivité en cette période de crise. Continuons sur cette lancée et soyons au rendez-vous de l'espoir créé par cette exemplarité tant louée à travers le monde.

Lors d'une visioconférence organisée par le CRT de Marrakech-Safi

Les professionnels veulent «sécuriser», «relancer» et «réinventer» le tourisme

Les professionnels vont être «confrontés à une nouvelle ère, avec de nouvelles règles : l'hospitalité sans contact se pointe à l'horizon pour y rester», a annoncé Hamid Bentahar, président du CRT de Marrakech-Safi, lors d'une visioconférence organisée récemment pour discuter les moyens de relance du secteur touristique dans le sillage de la crise induite par la pandémie du Covid-19. Ce webinar de concertation réunissant une soixantaine d'acteurs et de professionnels du tourisme a porté sur trois axes principaux : "sécuriser", "relancer" et "réinventer" le tourisme, indique le communiqué du CRT de Marrakech-Safi, notant qu'un comité de veille, une task force régionale, a été mis en place à cet effet.



Hamid Bentahar
Président du CRT de Marrakech-Safi.

Prise en compte des précautions drastiques par rapport à l'hygiène sanitaire

Pour ce qui est du premier axe relatif à la sécurisation, les discussions se sont focalisées sur la question "Quels protocoles et quels parcours citoyens, collaborateurs, visiteurs/clients après le déconfinement?". Conscients du fait que la reprise de l'activité économique est intimement liée au respect des mesures sanitaires, les professionnels se sont mobilisés pour prendre les précautions drastiques par rapport à l'hygiène sanitaire et à la distanciation sociale, note le communiqué, ajoutant que "la perturbation actuelle changera notre façon de manger, de travailler, de consommer, de faire de l'exercice, de gérer notre santé, de socialiser et de passer notre temps libre, un rythme de changement sans précédent".

Une rétrospective a été ainsi dressée sur toutes les mesures prises à différents niveaux par le CRT de Marrakech-Safi et l'ensemble de ses partenaires, les associations professionnelles aux côtés des autorités locales. En effet, depuis l'apparition des premiers cas du Covid-19, rappelle la même source, un comité de veille a été mis en place, à l'instar des différentes régions du Royaume, présidé par le wali de la région, et composé des représentants des autorités locales, des services sanitaires, des Forces auxiliaires et des représentants des professionnels du tourisme. Différentes mesures ont été prises, dans la foulée, avec un suivi quotidien : protocoles, fiches de contrôle, kits de formation, mesures drastiques de distanciation sociale, mobilisation pour faciliter le rapatriement des touristes désireux de regagner leurs pays d'origine, garantie du transport terrestre, fourniture de repas gratuits et hébergement au profit du personnel médical avec plus de 2.500 chambres mises à leur disposition, mise en place de nombreux ateliers interactifs et collaboratifs à distance (Université Cadi Ayyad, CRI, EBF, CRT, CGEM et Agence urbaine), mobilisation permanente et quotidienne des autorités, des instances élues et de la société civile pour venir en aide aux sans-abri et aux plus démunis, campagne de sensibilisation sur le Web via les réseaux sociaux.

ment des touristes désireux de regagner leurs pays d'origine, garantie du transport terrestre, fourniture de repas gratuits et hébergement au profit du personnel médical avec plus de 2.500 chambres mises à leur disposition, mise en place de nombreux ateliers interactifs et collaboratifs à distance (Université Cadi Ayyad, CRI, EBF, CRT, CGEM et Agence urbaine), mobilisation permanente et quotidienne des autorités, des instances élues et de la société civile pour venir en aide aux sans-abri et aux plus démunis, campagne de sensibilisation sur le Web via les réseaux sociaux.

Sauvegarder les entreprises et préserver l'emploi

S'agissant du deuxième axe inhérent à la relance, l'accent a été mis sur l'action collective et la réinvention pour relancer les activités touristiques et construire l'engagement des acteurs du secteur et leurs collaborateurs, ainsi que celui des clients et des partenaires. Globalement, les professionnels de la région, par le biais de leurs associations respectives (CRT, AIH, ARAVMS, Association des restaurateurs, transporteurs et leurs fédérations de métiers (CNT, FNIH, FNAVM)), ont priorisé la sauvegarde des entreprises et la préservation de l'emploi sur toute la chaîne de valeur, de l'industrie des voyages et de l'hospitalité. «Il faut agir ensemble pour créer un élan et réduire l'incertitude grâce à l'action», souligne-t-on. Les activités sur le marché local seront

plateforme collaborative de distribution à destination du tourisme local, le redémarrage de la RAM en mettant en place des lignes intérieures cet été, tout en évitant l'engorgement des destinations classiques, la révision du calendrier des vacances scolaires pour étaler la saison, la mise en place de crédits vacances et de chèques vacances défiscalisés.

La deuxième thématique concerne le marché international. «Ceci à travers la mobilisation d'un budget additionnel de promotion pour stimuler la demande internationale et d'un budget co-marketing pour lancer des négociations auprès des compagnies aériennes pour reconnecter la destination, mise en place de processus sur toute la chaîne de valeur pour rassurer sur les conditions sanitaires pour les touristes et accélération du plan digital pour la promotion de la destination», indique la même source.

«La perturbation actuelle changera notre façon de manger, de travailler, de consommer, de faire de l'exercice, de gérer notre santé, de socialiser et de passer notre temps libre, un rythme de changement sans précédent».

Mettre en place un fonds de soutien spécifique pour accompagner le secteur

La troisième et dernière thématique est relative à "l'offre produit". Cela à travers la mise en place d'un fonds de soutien spécifique pour accompagner le secteur durant les 2/3 prochaines années permettant notamment le déploiement d'un plan d'investissement dans le tourisme rural, le tourisme durable, les activités d'animation et de loisirs, l'accélération des projets structurants de la Région (Palais des Expositions, Méga-parc de loisirs, station Oukaimeden...), mise en place d'accompagnement pour les hôtels souhaitant réaliser des travaux de rénovation, création de la plateforme E-learning pour accompagner des entreprises pour la montée en compétence des ressources humaines. Concernant le volet de la réinvention, l'accent a été mis sur la nécessité d'"inventer le premier jour d'après et reprendre le pouvoir de nos imaginaires pour ne pas plonger dans le fatalisme face à l'imprévisibilité".

Notons que cette visioconférence organisée par le CRT de Marrakech-Safi a réuni les présidents des Associations professionnelles (AIH, ARAVM, AMHMS) et de l'Association des guides, les présidents des Conseils provinciaux de tourisme (CPT) d'Essaouira, Safi, Rehamna et d'Al Haouz, ainsi que les institutionnels des secteurs d'activités liés au tourisme (CRI, ONDA, universités, artisanat, agriculture, etc.

les premières à revenir, alors que pour l'international il y a lieu d'établir un certain nombre de plans de relance différents par marché et qui seront adaptés à chacun des segments, relève le communiqué, expliquant que cela dépendra également de la reprise des vols et de la levée des mesures de fermeture des frontières imposées par chaque pays.

Un plan d'accélération de la compétitivité et un budget de promotion pour stimuler la demande locale

Selon la même source, le plan de relance devra s'articuler autour de trois thématiques essentielles : la première est inhérente au marché national, à travers la mise en place du plan d'accélération de la compétitivité des acteurs et des territoires, le budget de promotion pour stimuler la demande locale, la création d'une

Source prometteuse d'emploi

La Chambre des pêches maritimes de l'Atlantique Sud lance 56 projets aquacoles au profit des jeunes

La région de Dakhla Oued-Eddahab nourrit de grandes ambitions pour l'aquaculture, la Chambre des pêches maritimes de l'Atlantique Sud (CPMAS) y réalisera 56 projets aquacoles au profit des jeunes.

Dans les détails, l'aquaculture au Maroc a été identifiée par la stratégie Halieutis comme levier de développement du secteur halieutique dans son axe de durabilité. Les études des plans d'aménagement aquacoles réalisées par l'Agence nationale pour le développement de l'aquaculture au niveau des différentes ont permis de mettre en évidence le potentiel naturel du Maroc en termes d'aquaculture, notamment la mytiliculture à laquelle 3.000 ha ont été réservés. Par ailleurs, l'accord de pêche entre le Maroc et l'Union européenne qui appuie la politique de l'Etat marocain en matière de pêche durable et de bonne gouvernance des océans a permis d'établir le programme d'appui sectoriel qui a pour objectif la création de la richesse et de l'emploi au niveau des zones côtières.

Pour réussir ce challenge, le gouvernement marocain compte intégrer l'aquaculture dans le tissu économique et social de ces différentes régions maritimes en tant qu'activité à part entière avec le développement de tous les maillons de la chaîne de valeur halieutique.

C'est dans ce cadre que les coopératives de pêcheurs artisans et les jeunes entrepreneurs bénéficient d'un appui financier et technique



Le gouvernement marocain compte intégrer l'aquaculture dans le tissu économique et social de ces différentes régions maritimes en tant qu'activité à part entière avec le développement de tous les maillons de la chaîne de valeur halieutique.

pour l'amorçage de leurs projets de fermes aquacoles au niveau de ces différentes régions. Dans ce sens, la Chambre des pêches maritimes de l'Atlantique Sud recrutera le 15 juin prochain un prestataire privé pour l'équipement et installation de fermes aquacoles au profit des jeunes entrepreneurs de la région de Dakhla-Oued Eddahab zone Lassarga et Tinighir en deux lots séparés.

Le premier lot du marché vise à réaliser l'équipement et l'installation de 50 unités de culture d'algue de 75*75 m chacune au niveau de Lassarga à raison de 2 unités de culture pour chacun des vingt-cinq (25) projets bénéficiaires. Alors que le second porte sur 36 filières mytilicoles et 88 filières ostréicoles de 80 m cha-

cune (72 m utile) au niveau du site de Tinighir à raison de 4 filières pour chacun des trente-et-un (31) projets bénéficiaires. Les filières sont de type «filière double ligne».

Pour rappel, le plan aquacole régional prévoit la réalisation de plus de 200 projets avec une production cible de près de 78.000 tonnes. Et pour faire de cette activité un vrai levier d'intégration et de développement

local, plus de 100 projets, parmi ceux précités, sont portés par des jeunes diplômés originaires de la région. Notons que la zone est à vocation aquacole par excellence, elle dispose d'un fort potentiel pour accueillir une large palette de projets aquacoles. Actuellement, l'activité se base sur la conchyliculture et se concentre essentiellement dans la baie de Dakhla, plus précisément dans les sites de Boutalha et Duna Blanca, notamment pour l'élevage des huîtres. A côté de cet élevage, d'autres activités littorales sont développées autour du ramassage de diverses espèces de coquillages telles que le couteau, le bigorneau, la coque et la moule.

Aigubelle annonce un don de 200.000 produits chocolatiers

Fidèle à son engagement citoyen et responsable, Aigubelle est mobilisé depuis le début dans la lutte contre le Covid-19 au Maroc. La marque marocaine historique de chocolat a rejoint l'élan de solidarité nationale impulsé par SM le Roi Mohammed VI et fait don de produits chocolatiers pour un montant supérieur à un million de dirhams.

Les produits ont été remis à des collectivités locales et plusieurs organismes parmi lesquels la Banque alimentaire, l'Association Jood, la Fédération marocaine des arts culinaires, l'Association Amis des Écoles. Le don a porté sur



plus d'une centaine de milliers d'unités de tablettes de chocolat, ainsi que du chocolat pour gâteaux et desserts qui ont servi à des dizaines de milliers de repas distribués aux démunis et au personnel hospitalier. L'initiative solidaire d'Aigubelle a couvert l'ensemble du territoire.

Aigubelle rappelle à cette occasion avoir mis tout en œuvre pour protéger ses collaborateurs depuis l'apparition du Covid-19. L'engagement et le professionnalisme de ses femmes et de ses hommes a permis à la marque d'assurer la continuité et la régularité de l'approvisionnement des consommateurs en produits chocolatiers.

Les établissements de crédit doivent conserver des fonds propres suffisants

La distribution de dividendes suspendue jusqu'à nouvel ordre

La banque centrale vient d'annoncer une mesure exceptionnelle. En effet, «Bank Al-Maghrib a appelé les établissements de crédit à suspendre, jusqu'à nouvel ordre, toute distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019», indique la banque. Selon la même source, il est important que les établissements de crédit conservent des fonds propres suf-

fisants pour faire face aux effets de la crise et préserver ainsi leur capacité d'octroi de financement dans ces circonstances exceptionnelles. «Dans le contexte de la crise pandémique du Covid-19, les établissements de crédit sont appelés à renforcer leur rôle dans le financement de l'économie», estime Bank Al-Maghrib.



LE PARFUMEUR PRIVÉ

TOUS VOS PARFUMS GÉNÉRIQUES DE GRANDE MARQUE !!!

ARMANI 

Dior TOM FORD

CHANEL 

 GUCCI 
HERMÈS
PARIS


GUERLAIN
PARIS

PACO RABANNE

LANCÔME

GIVENCHY 

À PARTIR
129DH



SATISFAITS OU REMBOURSÉS

PLUS DE 300 RÉFÉRENCES DE PARFUMS

HOMMES & FEMMES

À PETIT PRIX

EN VENTE SUR [JUMIA.MA/LE-PARFUMEUR-PRIVE](https://www.jumia.ma/le-parfumeur-privé) 

INSTAGRAM @LEPARFUMEURPRIVE CALL CENTER: 0696269352

LIVRAISON À DOMICILE SUR TOUT LE MAROC

Un nouveau service gratuit et sans formalités

Moteur.ma propose le test drive à domicile en un clic

Confinement oblige, les habitudes ont changé pour s'adapter à la situation actuelle de crise sanitaire. L'utilisation de l'e-commerce connaît donc inévitablement un essor fulgurant, et l'achat en ligne possède de plus en plus une part significative chez les consommateurs marocains. Considérés comme une solution pratique, rapide et efficace, les services en ligne se développent sans cesse pour répondre à la demande des clients et couvrir leurs moindres besoins dans tous les secteurs.

Agissant dans la transformation digitale du secteur automobile, la marketplace automobile digitale Moteur.ma lance ainsi en coopération avec l'investisseur malaisien Frontier Digital Ventures (FDV) le projet de test drive à domicile, qui offre une solution innovante pour réserver un essai automobile en ligne et se faire livrer une voiture neuve au choix chez l'intéressé, et ce partout au Maroc.

En effet, la demande d'un test drive est perçue comme un début du processus de vente, si le client apprécie la conduite de la voiture en essai il sera



La demande d'un test drive est perçue comme un début du processus de vente, si le client apprécie la conduite de la voiture en essai il sera souvent intéressé par son achat.

souvent intéressé par son achat. Toutefois pour pouvoir effectuer son essai, il devait impérativement se rendre aux showrooms des concessions, d'où l'importance du développement d'une offre sur mesure permettant aux concessionnaires d'avoir le privilège de mettre leurs véhicules à la disposition

de leurs prospects dans leur domicile, via le site TestDrive.ma et l'application mobile "Test Drive" sur Google Play, qui constitue une solution rapide pour assurer efficacement la réservation des essais automobiles, et garantir un taux de conversion client plus important. Cette plateforme s'offre comme

meilleure alternative pour convenir de son rendez-vous de chez soi et se faire livrer son véhicule de test à l'adresse et à la date souhaitées.

De plus, aucune garantie n'est requise. Moteur.ma précise que le client est dispensé des formalités et mesures d'assurance. L'essai est gratuit en son intégrité.

Compte tenu du risque de la pandémie actuelle, la livraison des voitures en vue de test drive est prévue après la période de confinement et cela se fera conformément aux normes et recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Actus



La crise sanitaire a coûté 1,4 milliard de dollars au géant de Detroit
General Motors espère reprendre la production de voitures le 18 mai aux Etats-Unis

General Motors (GM) annonce espérer rouvrir ses usines aux Etats-Unis et au Canada le 18 mai. Une décision susceptible de ravir Donald Trump qui prône une accélération du déconfinement afin de stabiliser la flambée du chômage et relancer la machine économique grippée par la pandémie de coronavirus. La crise sanitaire, qui a contraint les géants de Detroit - GM, Ford et Fiat Chrysler (FCA US) - à fermer leurs usines nord-américaines mi-mars, a englouti une grande partie des bénéfices au premier trimestre et coûté 1,4 milliard de dollars à GM, forcé en avril par M. Trump à produire des respirateurs dans son usine de Kokomo (Midwest).

Le constructeur automobile s'en est quelque peu sorti en parvenant à dégager un bénéfice net de 247 millions de dollars, alors que ses concurrents ont affiché des pertes.

«Une organisation importante est en cours pour redémarrer les opérations en Amérique du Nord», a déclaré GM, qui veut s'appuyer sur les leçons tirées en Corée du Sud et en Chine notamment.



Fermeture de Renault-Sandouville
Une «mauvaise» décision, selon Bruno Le Maire

La fermeture de l'usine Renault-Sandouville, obtenue par la CGT en justice, est une «mauvaise» décision pour le site et pour Renault, a affirmé lundi le ministre français de l'économie Bruno Le Maire.

«Je regrette la décision de la CGT à Sandouville» car cette fermeture est une décision qui est mauvaise pour Sandouville mais aussi pour Renault alors que l'industrie automobile est «en grande difficulté», a-t-il indiqué sur BFM Business.

Selon M. Le Maire, les raisons mises en avant par la CGT sont «extraordinairement fragiles».

Alors que l'usine de Sandouville (Seine-Maritime) avait repris le 28 avril grâce à un protocole sanitaire validé par la CFDT, CFE-CGC et FO, le tribunal judiciaire du Havre, saisi par la CGT, a condamné jeudi dernier en référé Renault «à suspendre la reprise de la production» car celle-ci ne «permet pas d'assurer (...) la sécurité des travailleurs».

«Je considère que le dialogue social a été mené à Sandouville, et que les conditions de sécurité sanitaire étaient réunies pour rouvrir» le site, a pour sa part estimé M. Le Maire.



Filiale du Groupe Renault
RCI Finance Maroc émet des bons de société de financement de 180 millions DH

Une belle performance pour RCI Finance Maroc. Cette filiale 100% du groupe RCI Bank and Services (filiale à 100% de Renault) a clôturé, le 11 mai, «avec succès une émission de bons de société de financement (BSF) de 180 millions de dirhams à 3 ans au taux de 2,99%». Selon la filiale, cette levée de fonds, la seconde depuis le début de l'année, «permet à la société d'atteindre un encours BSF de 2,3 milliards de dirhams».

A propos de cette émission, Vincent Hauville, président-directeur général de RCI Finance Maroc, indique : «L'optimisation du coût de refinancement permise par cette opération sera un atout au service de la compétitivité des offres de financements et services des marques Renault et Dacia à destination des particuliers, des entreprises et des concessionnaires du Groupe Renault au Maroc». De son côté, Louis Baptiste, directeur administratif et financier, précise : «Cette émission constitue une anticipation dans le plan de financement de RCI Finance Maroc et lui permet de consolider sa position de liquidité».

En dépit du contexte de crise actuel

Le Groupe Renault termine le mois d'avril avec plus de 50% de part de marché

Au quatrième mois de l'année 2020, le Groupe Renault enregistre une part de marché (PDM) de 50,2%, avec Dacia à 34,9% et le losange à 15,3% de PDM. Cette évolution intervient après un mois de mars à 49,3% de PDM, dans un marché très faible (-86%). Dans un récent communiqué l'entreprise explique que «ce résultat est la concrétisation du plan de continuité mis en place avec un dispositif innovant et exigeant au sein de son réseau. Au cumul de l'année, le Groupe a livré 14.368 véhicules neufs, en réalisant ainsi une part de marché cumulée de 42,5%. Ce résultat est le fruit d'un engagement sans faille de toutes les parties prenantes de l'écosystème du Groupe», explique l'entreprise ajoutant que depuis le début de la crise sanitaire Covid-19, une multitude d'actions a été mise en place afin de garantir la continuité de l'activité et de servir les besoins urgents de mobilité comme le dispositif de précommande en ligne, montrant ainsi les capacités d'adaptation du Groupe et sa volonté de faciliter l'expérience client, le service de livraison à domicile afin d'acheminer le véhicule jusqu'au domicile de la personne, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en circulation, le service client mobilisé, joignable et à l'écoute afin de faciliter au maximum le parcours client, des solutions de financement adaptées au contexte actuel, avec des différés de paiement de 3 mois, 14 ateliers mobiles dans 11 grandes villes du



Depuis le début de la crise sanitaire Covid-19, une multitude d'actions a été mise en place afin de garantir la continuité de l'activité et de servir les besoins urgents de mobilité comme le dispositif de précommande en ligne.

Maroc à la disposition des clients pour la réparation des véhicules à domicile ou encore la prise en charge de l'entretien du parc mobilisé face à la crise du coronavirus et des véhicules clients particuliers dans les cas de pannes. Par marque, Dacia maintient sa première place dans le marché VP-VU (véhicules particuliers et véhicules utilitaires) au Maroc avec 587 livraisons. Au total, ce sont 10.124 véhicules qui ont trouvé preneur. La part de

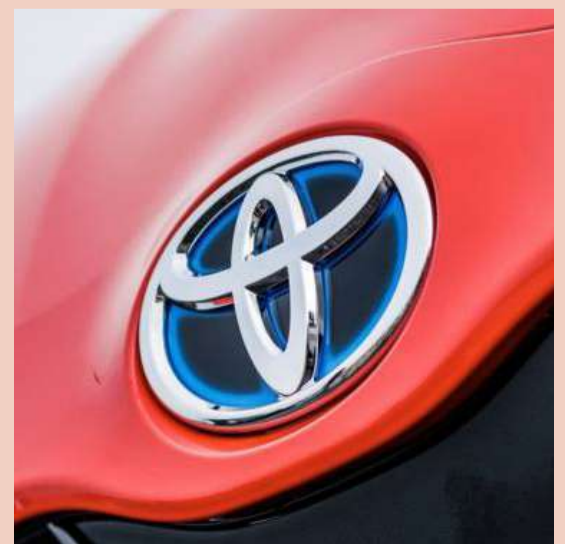
marché au cumul s'établit à 29,9%. Dans le même sens, Renault clôture le mois d'avril avec 258 unités livrées. Ainsi, le losange conforte sa deuxième place du podium avec au cumul de 4.244 livraisons. Du côté des VU/MUT (véhicules utilitaires et véhicules utilitaires transformés), le Groupe Renault se positionne en première place avec 31% de part de marché pour le mois d'avril. Au total, 1.035 unités ont été livrées, avec 25,6% de part de segment.

Toyota prévoit un effondrement de son activité en 2020/21

Les résultats du géant automobile japonais Toyota ont tenu bon sur son exercice annuel écoulé 2019/20, clos au 31 mars, mais le groupe a dit mardi s'attendre à une sévère chute de son activité en 2020/21 à cause du Covid-19. Toyota anticipe un effondrement de 79,5% de son bénéfice opérationnel sur son nouvel exercice 2020/21 démarré le 1er avril, qui devrait s'élever à 500 milliards de yens (4,3 milliards d'euros), selon un communiqué. Il s'attend aussi à une chute de 19,8% de ses ventes mondiales en 2020/21, lesquelles devraient

totaliser 24.000 milliards de yens (206,8 milliards d'euros au cours actuel). Le groupe n'a pas livré de prévision de bénéfice net annuel, en raison des incertitudes encore trop élevées à l'heure actuelle. La pandémie de Covid-19 risque d'entraîner un «important déclin» économique dans de nombreux pays, et «la production et les ventes automobiles ont déjà été fortement affectées», a rappelé Toyota dans son communiqué. Le groupe table sur une «reprise graduelle» du marché auto-

mobile mondial à partir de la deuxième moitié de l'année 2020, pour se retrouver en fin d'année ou début 2021 à ses niveaux de 2019. Cependant «l'impact du Covid-19 étant «très large, significatif et sérieux», la faiblesse du marché automobile devrait persister pour le moment, a encore prévenu Toyota. Soutenu par des gains comptables exceptionnels, son bénéfice net 2019/20 s'est même apprécié de 10,3%, à 2.076,18 milliards de yens (17,9 milliards d'euros).





Femmes enceintes et bébés nés durant la pandémie de Covid-19

L'Unicef appelle les gouvernements et les donateurs à maintenir les services vitaux

Siham Jadrœoui

sjadraoui@aujourd'hui.ma

À l'approche de la fête des mères, célébrée le 31 mai dans plus de 128 pays, l'Unicef prévient que les mesures d'endiguement du Covid-19 risquent de perturber des services de santé vitaux, tels que les soins pendant l'accouchement, mettant en danger des millions de femmes enceintes et leur bébé. À cet effet, l'Unicef appelle les gouvernements et les donateurs à maintenir les services vitaux pour les femmes enceintes et les nouveau-nés. «Des millions de femmes à travers le monde se sont lancées sur le chemin de la parentalité dans le monde d'hier. Elles doivent désormais se préparer à donner naissance dans le monde d'aujourd'hui à un monde dans lequel les femmes enceintes ont peur de se rendre dans des centres de santé par crainte d'être infectées ou ne peuvent pas bénéficier de soins d'urgence en raison de services de santé surchargés et des mesures de confinement», a déploré la directrice exécutive de l'Unicef, Henrietta Fore, dans une note publiée par l'Unicef.

Selon les estimations de l'Unicef, 116 millions de bébés naîtront dans l'ombre de la pandémie du nouveau coronavirus. L'ensemble de ces

naissances surviendront dans les 40 semaines suivant le 11 mars, date à laquelle le Covid-19 a été qualifié de pandémie. «Ces jeunes mères et ces nouveau-nés devront faire face à de dures réalités, dont les mesures d'endiguement mises en place dans le monde entier, telles que les confinements et les couvre-feux, la détresse des centres de santé débordés par les efforts de riposte, les ruptures d'approvisionnement et d'équipement, et la pénurie d'accoucheurs qualifiés en raison de la réaffectation des agents de santé, y compris des sages-femmes, aux services accueillant des patients atteints du Covid-19», relève la même source. Si les données dont nous disposons suggèrent que les femmes enceintes ne sont pas plus touchées que les autres par le Covid-19, l'Unicef rappelle toutefois que les pays doivent s'assurer qu'elles peuvent encore accéder à des services de soins prénatals, obstétricaux et postnatals. De même, les nouveau-nés malades doivent avoir accès à des services d'urgence, car ils sont exposés à un risque élevé de décès. Enfin, les nouvelles familles ont besoin d'accompagnement pour commencer l'allaitement

et se procurer des médicaments, des vaccins et des services de nutrition afin de préserver la santé de leur bébé.

Une série de mesures à mettre en place

L'Unicef presse donc, au nom des mères du monde entier, les gouvernements et les prestataires de soins de santé de sauver des vies au cours des prochains mois en listant une série de mesures. En effet, l'Unicef invite à donner l'aide aux femmes enceintes à bénéficier d'exams prénatals, de soins qualifiés à l'accouchement, de services de soins postnatals et de soins liés à la Covid-19, le cas échéant. De même, elle appelle à veiller à ce que les agents de santé disposent des équipements de protection individuelle nécessaires et se fassent dépister et vacciner en priorité lorsqu'un vaccin sera disponible afin qu'ils puissent fournir des soins de grande qualité à toutes les femmes enceintes et aux nouveau-nés durant la pandémie. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance exhorte les gouvernements de s'assurer que toutes les mesures de prévention et de contrôle des infections sont en place dans les structures de santé durant et

immédiatement après l'accouchement, autoriser les agents de santé à assister les femmes enceintes et les jeunes mères en effectuant des visites à domicile, encourager les femmes qui vivent dans des régions reculées à se rendre dans des foyers d'hébergement pré-accouchement et utiliser des stratégies de santé mobile pour les téléconsultations. Enfin, il recommande de former et protéger les agents de santé et les équiper de kits de naissance propres pour les accouchements à domicile en cas de fermeture des structures de santé.

Ce que conseille l'Unicef à toutes les femmes enceintes

L'Unicef publie une liste de recommandations destinées à toutes les femmes enceintes. Parmi lesquelles, l'observation des mesures de précaution appropriées afin de se protéger de l'exposition au virus, d'être très vigilantes à l'apparition de symptômes de la Covid-19 et de s'informer auprès de la structure dédiée la plus proche en cas d'inquiétudes ou de symptômes. Il faut prendre les mêmes précautions que les autres personnes afin d'éviter d'être infectées par la Covid-19, à savoir : pra-

tiquer l'éloignement physique, éviter les rassemblements et utiliser les services de santé en ligne. L'Unicef recommande aux femmes enceintes de consulter rapidement un médecin si elles vivent dans une région touchée ou à risque et qu'elles ont de la fièvre, de la toux ou des difficultés à respirer, de continuer d'allaiter leur bébé, même si elles sont infectées ou susceptibles de l'être, sachant qu'aucune trace du virus n'a été trouvée dans les échantillons de lait maternel. Les mères atteintes de Covid-19 doivent porter un masque lorsqu'elles nourrissent leur bébé, se laver les mains avant et après chaque contact avec leur enfant et nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces, de continuer de prendre leur nouveau-né dans leurs bras et de pratiquer la peau à peau. De plus, elles doivent demander à leur sage-femme ou à leur médecin quel est l'endroit le plus sûr pour accoucher et de mettre en place un plan de naissance afin d'atténuer leur anxiété et de s'assurer qu'elles pourront atteindre cet endroit à temps et de poursuivre le suivi médical, notamment en ce qui concerne les vaccins de routine, après la naissance du bébé.

«L'Enfant, c'est Maintenant»

Un programme à distance au profit des enfants ayant bénéficié de la grâce royale

La Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus a lancé, lundi, un programme intégré d'accompagnement et de suivi à distance dédié aux enfants ayant bénéficié de la grâce royale et d'alternatives au placement institutionnel. Initié sous le signe «L'Enfant, c'est Maintenant», ce programme de services multidimensionnels est mis en place en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et en cofinancement de l'Union européenne dans le cadre du programme «Himaya». Il intervient dans le sillage «de la grâce royale accordée à près de six mille pensionnaires des établissements pénitentiaires, dont trente-huit mineurs de moins de 18 ans. Il tient, également, compte de l'initiative de l'Autorité judiciaire et celle de la présidence du ministère public relative à la mise en œuvre de mesures alternatives au placement au profit de plus de trois cents enfants pensionnaires des Centres de protection de l'enfance, en les confiant à leurs familles respectives, dans le cadre des mesures de prévention préconisées par l'Etat marocain pour lutter contre la propagation du nouveau coronavirus», selon un communiqué émis par la Fondation Mohammed VI.

Par ailleurs, cette initiative intervient dans le cadre du rôle de coordination assuré par la Fondation avec un ensemble de départements, acteurs et intervenants investis, par la mise en œuvre de la vision royale, et qui a pour objectif d'assurer une réinsertion socio-économique efficace des anciens pensionnaires des établissements pénitentiaires et des Centres de protection de l'enfance, tout en veillant à la garantie de l'intérêt supérieur de l'enfant. Ainsi et compte tenu de la conjoncture actuelle et des dispositifs mis en place, et conformément aux Hautes instructions royales en la matière, «la Fondation Mohammed VI a procédé à la mise en œuvre de son programme, en partenariat avec le ministère de la culture et de la jeunesse et des sports, et la



Société marocaine des psychologues cliniciens, et avec l'appui technique de Webhelp Maroc. Le but étant d'assurer l'accompagnement à distance de cette catégorie de citoyens eu égard à leur âge et à leur statut juridique»,

précise la même source, tiennent à préciser les initiateurs de ce programme. Cet accompagnement tend, poursuit la même source, à garantir une meilleure réhabilitation conformément aux valeurs de la citoyenneté,

tout en veillant aux conditions psychologiques, sociales, économiques et sanitaires idoines à même de faciliter le processus de leur réinsertion dans la société. «Le programme prend en compte la dynamique positive que

connait notre pays dans le domaine de la modernisation et du développement de nouveaux mécanismes de travail à distance pour surmonter les difficultés imposées par les circonstances exceptionnelles liées à la crise pandémique, et particulièrement durant la présente période de confinement et des autres phases de déconfinement progressif jusqu'au retour à la vie normale», souligne-t-on.

Cet accompagnement tend à garantir une meilleure réhabilitation conformément aux valeurs de la citoyenneté, tout en veillant aux conditions psychologiques, sociales, économiques et sanitaires idoines à même de faciliter le processus de leur réinsertion dans la société.





Radio Aswat soutient les PME touchées par le covid-19 !

كفهمني و تفيديني

Les PME dont l'activité est impactée par la pandémie du covid-19 pourront compter sur le soutien de Radio Aswat. Radio Aswat s'engage aux côtés de 50 PME pour les aider à traverser cette situation et à relancer leur activité économique au moyen de :

Campagnes publicitaires offertes, durant toute la période de confinement et même au-delà. Ainsi que la visibilité de leurs marques sur les réseaux sociaux de la radio.



*L'entreprise est éligible si son chiffre d'affaire annuel est inférieur à 100 millions de Dhs et si elle a maintenu l'emploi durant cette période de crise. Les campagnes offertes sont valables dès à présent jusqu'à 2 mois après la fin du confinement pour relancer l'activité de l'entreprise.

Pour tout complément, veuillez contacter Mlle Bisir - Tel: 0661 75 90 84 - Mail : sbisir@radioaswat.ma

#خليك_فالدار_أصوات_معك

 /ASWATRADIO
  /RADIOASWAT
  /ASWATOFFICEL
  /RADIOASWAT_OFFICEL
 WWW.RADIOASWAT.MA

Marocains bloqués

Le consulat général à Istanbul mobilisé

M'hamed Ifriquine, consul général du Royaume du Maroc à Istanbul, a mis en avant les actions menées par le consulat général pour venir en aide aux Marocains bloqués dans cette circonscription, ajoutant que les autorités marocaines travaillent d'arrache-pied pour que les conditions d'un rapatriement réussi soient réunies pour pouvoir débloquer la situation. M. Ifriquine, qui s'exprimait sur les ondes de radio MFM, a souligné que la réussite du rapatriement de milliers de Marocains bloqués à l'étranger est tributaire d'une collaboration étroite entre différents départements. Il a déclaré dans ce sens qu'«il ne faut pas oublier qu'il s'agit de milliers de Marocains bloqués dans le monde qui auront besoin, une fois rapatriés, d'espaces dédiés pour les accueillir, assurer leur suivi médical, pour ne pas présenter un



M'hamed Ifriquine, consul général du Royaume du Maroc à Istanbul

danger pour leurs familles et surtout pour ne pas compromettre l'ensemble des mesures mises en place par le Royaume jusqu'à ce jour». Le consul général a tenu à exprimer toute sa solidarité avec les concitoyens bloqués

et a assuré que les autorités marocaines ont opté pour une approche globale et que cette problématique doit être traitée dans son ensemble. M. Ifriquine n'a pas manqué de rappeler la mobilisation du consulat général d'Istanbul conformément aux instructions du ministère des affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger. Ainsi, ce sont plus de 4.000 Marocains qui ont été enregistrés sur les listes du consulat et plus de 3.000 d'entre eux ont pu bénéficier de l'hébergement pris en charge par le ministère dans différents hôtels de la ville. Le consul général a également évoqué les autres mesures prises par le consulat général, à savoir un accompagnement psychologique mais surtout la prise en charge de frais médicaux pour les concitoyens qui en ont besoin.

Média spécialisé

AlloDocteur.Africa sensibilisera 27 pays d'Afrique francophone

La société 17 juin, filiale de Newen, vient de lancer un nouveau média destiné au grand public. Baptisé AlloDocteurs.Africa, le site, son application et ses réseaux sociaux auront pour finalité de décoder l'information liée à la santé sous forme de 27 éditions locales couvrant l'ensemble de la francophone. Le Maroc, la Tunisie, l'Algérie auront un traitement un contexte de Covid-19 inconnues n'ont identifiées et les la recherche un tel média réaliser une fique à travers d'experts. Auteur.Africa traitera des principales problématiques du moment en faisant intervenir les professionnels et les responsables d'institutions de santé du continent. Cancer, diabète et autres pathologies seront ainsi abordés pour sensibiliser les internautes. Des conseils en matière d'alimentation et de sport sont aussi prévus. Pour l'heure, 200 articles ont été traités pour aider à faire face à la pandémie qui sévit sur le globe.



région Afrique Le Maroc, Mauritanie et ainsi chacun dédié. Dans de pandémie où plusieurs pas encore été avancées dans enclenchées, permettra de veille scienti- l'intervention delà, AlloDoc-



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT (SEANCE PUBLIQUE)

Le **Vendredi 05/06/2020** à partir de 09h30mn, Il sera procédé, dans la salle de réunion de l'Agence du Bassin Hydraulique de Souss Massa, Avenue Moulay Abdallah – Agadir, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° A.O	Objet des appels d'offres	Cautio Provisoire (Dhs)	Pièces justificatives à fournir	L'estimation du coût des prestations (TTC)	Observation	Heure
14/2020/ABHSM	Réalisation de la bathymétrie destinée au contrôle de l'envasement des retenues des barrages Youssef Ben Tachfine dans la province de Tiznit, Aoulouz et Mokhtar Soussi dans la province de Taroudant et Ahi Souss dans la province de Chtouka Ait Baha	11 000,00	(Voir article du règlement de consultation)	600 000,00	Réservé à la PME, coopératives, union de coopératives et auto-entrepreneur	09h30min
15/2020/ABHSM	Auscultation des barrages Abdelmoumen, Prince Moulay Abdellah, Youssef Ben Tachafine, Ahi Souss, Aoulouz, Moukhtar Soussi, Imi El kheng et Dkhila	22 000,00	Agrément : D7, D13 et D20	1 144 800,00	Réservé à la PME, coopératives, union de coopératives et auto-entrepreneur	10h00min
16/2020/ABHSM	Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de protection contre les inondations dans le bassin hydraulique de Souss Massa -Fond de Lutte contre les Catastrophes Naturelles -	6 000,00	Activité : CQ7 Qualification 2-5 Catégorie : 2	333 012,00	Réservé à la PME, coopératives, union de coopératives et auto-entrepreneur	10h30min
17/2020/ABHSM	Prestations d'assistance, de pilotage et de coordination du projet de la protection contre les inondations de la commune territoriale Zagmouzen dans la province de Taroudant dans le cadre du Fond National de lutte contre les Catastrophes Naturelles	14 000,00	Agrément : D7, D13 et D20	702 000,00	Réservé à la PME, coopératives, union de coopératives et auto-entrepreneur	11h00min
18/2020/ABHSM	Travaux de protection contre les inondations des communes territoriales Tighirt et Anfeg dans la province de Sidi Ifni -Fond de Lutte contre les Catastrophes Naturelles -	44 000,00	Secteur : Y Qualification Y4 Classe : 4	2 218 987,20		11h30min
19/2020/ABHSM	Travaux de protection contre les inondations de la commune Tiout relevant de la province de Taroudant (2eme tranche)-Fond de Lutte contre les Catastrophes Naturelles -	127 000,00	Secteur : Y Qualification Y2 Classe : 3	6 386 237,95		12h00min
20/2020/ABHSM	Travaux de protection contre les inondations de la commune Taliouine relevant de la province de Taroudant -Fond de Lutte contre les Catastrophes Naturelles -	171 000,00	Secteur : Y Qualification Y3 Classe : 2	8 589 024,00		12h30min
21/2020/ABHSM	Assistance technique aux travaux de reconnaissances des eaux souterraines par forages dans la zone d'action de l'ABHSM - programme 2020-	15 000,00	Agrément : D13 et D20	795 600,00	Réservé à la PME, coopératives, union de coopératives et auto-entrepreneur	13h00min

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de l'Agence du Bassin Hydraulique de Souss Massa, Avenue Moulay Abdallah – Agadir, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29, et 31 du décret n° 2.12-349 du 8 jourmada 1^{er} 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer leurs plis au bureau d'ordre de l'Agence du Bassin Hydraulique du Souss-Massa, Avenue Moulay Abdallah d'Agadir ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer à la plate forme de dématérialisation des marchés publics à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Pour les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Relations au travail et gestion de l'après-crise sanitaire

Le droit social à l'épreuve de Covid-19 en débat virtuel

DNCR à Tanger Najat Faïssal
nfaissal@aujourd'hui.ma

En ces temps de crise sanitaire, liée à la pandémie Covid-19, le Maroc a déclaré vouloir poursuivre trois buts principaux : protéger la santé des habitants, préserver les emplois et les entreprises et renforcer le système national de santé. C'est dans ce contexte que se tient, mercredi 13 mai, un webinaire international autour du thème «Droit social à l'épreuve de Covid-19». Initiée par l'Ecole nationale de commerce et de gestion de Tanger (ENCGT) en partenariat avec l'Université Abdelmalek Essaâdi (UAE), cette rencontre virtuelle se distingue par la participation d'une dizaine d'enseignants-chercheurs universitaires, de l'ENCGT et des professionnels en droit du travail nationaux et internationaux pour débattre des mesures prises en matière sociale face à l'épidémie de coronavirus. «L'objectif de ce webinaire international est d'informer et de sensibiliser le public et en particulier les gestionnaires sur les effets de la crise sanitaire et les nouvelles décisions prises par les pouvoirs publics, notamment la dernière



convention signée et les mesures à prendre pour faire face à cette pandémie. Il y lieu de signaler que la grande partie de cette rencontre sera consacrée à la gestion de l'après-crise due au Covid-19», fait savoir Nabil Jedlane, professeur universitaire et chef de département management à l'ENCGT. Par ailleurs, les débats portent sur les sujets prioritaires et les thèmes en rapport avec l'objectif principal de ce webinaire. Parmi lesquels, le code du travail marocain qui «ne prévoit pas des solutions juridiques spécifiques anti-crise. Cependant notre législation

contient certains mécanismes anti-crise comme le dispositif de la réduction de la durée du travail, le licenciement pour motif économique, l'organisation du travail par roulement entre les salariés, la liquidation des congés annuels payés,

«Les mesures prises devraient permettre la continuité des secteurs de production indispensables pour l'économie nationale mais avec des restrictions particulières et des modes de travail inhabituels».

l'octroi d'autres types de congés. Il s'agit notamment du congé supplémentaire payé ou avec réduction du salaire, ou du congé sans solde. Aussi, il y a la possibilité pour les entreprises de recourir au télétravail», explique Khalid Boukaich, professeur universitaire de droit social à l'UAE. Les conséquences de cette crise épidémiologique, selon l'intervenant, sont visibles dans divers domaines du droit du travail. «D'où la nécessité de construire un droit du travail en cas de crise épidémiologique et des catastrophes naturelles», souligne M. Boukaich.

Selon Dr Tarik Dr Ghailan, médecin spécialiste en médecine du travail et en pathologie professionnelle, le Maroc est parmi les pays ayant vite réagi en instaurant plusieurs mesures pour faire face à la pandémie, dont l'état de l'urgence sanitaire et le confinement de la population. «Cependant les mesures prises devraient permettre la continuité des secteurs de production indispensables pour l'économie nationale mais avec des restrictions particulières et des modes de travail inhabituels», souligne Dr Ghailan.

Cette situation exceptionnelle crée, poursuit l'intervenant, de nouveaux défis pour la santé et la sécurité des salariés exigeant la mise en œuvre des mesures draconiennes pour lutter contre la transmission de cette maladie dans l'entreprise et jusqu'à assurer l'accompagnement psychologique des salariés confinés qui effectuent un télétravail. «Le rôle des différents acteurs de la prévention au sein de l'entreprise se trouve encore une fois bien rehaussé et notamment ceux qui ont été bel et bien mentionnés par le législateur marocain, à savoir l'employeur, le médecin du travail, comité de sécurité et d'hygiène,...», dit Dr Ghailan.

Forêt de Maâmora : Un insecte défoliateur fait des ravages

Une attaque exceptionnelle par un insecte défoliateur dans la forêt de Maâmora (nord-est de Rabat) a mobilisé tous les partenaires concernés dans le contexte de propagation de la pandémie du Covid-19, indique lundi le département des eaux et forêts. «Plus de 15.000 ha de forêts de chêne-liège dans la région de Rabat-Salé-Kénitra ont connu une attaque phytosanitaire exceptionnelle par le ravageur Bombyx disparate (Lymantria dispar)», précise le département dans un communiqué. Face au contexte du Covid-19 marqué par des restrictions liées à l'usage des avions, les traitements ont connu un retard, malgré les mesures habituelles mises en place par le département des eaux et forêts et l'Office national de sécurité sanitaire des

produits alimentaires (ONSSA) pour identifier les zones infestées, définir le programme de lutte et engager les intervenants pour les traitements. Actuellement, ajoute-t-on, «les traitements se poursuivent dans plusieurs zones d'infestation après l'obtention des autorisations dérogatoires nécessaires». Lymantria dispar ou Bombyx disparate (en arabe Larouka), est un papillon parmi les plus célèbres au monde. Ce lépidoptère fait partie des espèces constituant les écosystèmes subéricoles (forêts de chêne-liège) au Maroc, notamment dans la forêt de Maâmora. Lors de ses pullulations, occasionnelles ou cycliques (10 à 12 ans), ses chenilles provoquent au printemps des défo-



liations (consommation des feuilles) complètes qui s'étendent parfois sur des dizaines de milliers d'hectares. Les forestiers surveillent les attaques, les fluctuations d'effectifs et enclenchent, en coordination avec les services compétents de l'ONSSA,

les traitements appropriés quand les niveaux d'infestations les justifient, en privilégiant l'emploi d'un biopesticide ou en ayant recours à des insecticides spécifiques des larves d'insectes comme le diflubenzuron (perturbateur de la mue).



Abdennasser Mekkaoui.

Ils joueront en ligne

60 kanunjis marocains et artistes d'ailleurs interprètent une œuvre du Malhoun

Salima Guisser
sguisser@aujourd'hui.ma

«Un groupe de 60 kanunjis marocains et instrumentistes internationaux sont en train de mettre les dernières retouches à une œuvre du Malhoun pour un lancement en ligne au cours de cette semaine». L'annonce est faite par Abdennasser Mekkaoui, président de l'association Afnan pour la culture et les arts, qui précise que les artistes internationaux sont issus du Liban, de Turquie, d'Algérie, de Syrie, Libye et Tunisie. Cette œuvre, qui rentre dans le cadre des activités de l'association Riad El Qanun au Maroc également, sera interprétée avec un accompagnement musical de la première structure. Le président s'exprime également sur la contribution «en ligne à une chanson nationale dédiée au coronavirus et au confinement». Comme il l'indique, cette œuvre, qui sera interprétée par des professeurs d'éducation musicale à l'échelle nationale, est conçue par Khalid El Badaoui, inspecteur en éducation musicale. «Il y a aussi à titre personnel

des créativité sur kanun. Certaines ont été partagées et appréciées sur les réseaux sociaux», ajoute M. Mekkaoui.

Et ce n'est pas tout. Le président déclare avoir déjà commencé à penser au Festival international du kanun, initié en partenariat avec l'association Ribat Al Fath pour le développement durable et avec le soutien du ministère de la culture, après la 4ème édition. «Les préparatifs vont bon train. La 5ème édition se distinguera par des spectacles à couper le souffle. Comme elle sera pour la

«Les préparatifs vont bon train. La 5ème édition se distinguera par des spectacles à couper le souffle. Comme elle sera pour la première fois marquée par la participation d'artistes marocains et étrangers. Nous animerons également les concerts dans les salles les plus importantes de la ville de Rabat, capitale de la culture et des lumières».

première fois marquée par la participation d'artistes marocains et étrangers. Nous animerons également les concerts dans les salles les plus importantes de la ville de Rabat, capitale de la culture et des lumières», avance-t-il.

Le président, également enseignant, indique aussi garder le contact avec les élèves aux cycles secondaire et collégial en cette période de confinement. Dans ce sens, il partage en ligne des partitions, des cours et exercices audiovisuels avec les apprenants de l'instrument du kanun.

Outre ces activités, M. Mekkaoui a un vif désir. «Je veux bien créer des ateliers de kanun dans toutes les villes du Maroc, organiser un concours national et international du kanun. En tant que professeur d'éducation musicale et «kanunji» qui a une formation pédagogique, je ne cherche pas à être un virtuose assez célèbre dans le monde. Mon objectif est d'enseigner cet instrument aux apprenants, qu'ils soient enfants, jeunes ou adultes», exalte-t-il.

8ème édition des Journées culturelles africaines en ligne

L'ISGA (Institut supérieur d'ingénierie et des affaires) organise, du 14 au 23 mai, les 8ème Journées culturelles africaines en ligne. Un événement lors duquel l'Institut invite ses étudiants de 12 nationalités africaines à faire connaître leurs pays et échanger autour des cultures et traditions du continent. «Dans le total respect du confinement sanitaire, les participants sont invités à concevoir des capsules vidéo qui présentent leurs pays d'origine, dans leurs aspects naturels, économiques, culturels et sociaux», précise l'Institut.



5èmes Nuits ramadanesques du réseau des cafés littéraires



Le réseau des cafés littéraires est à ses 5èmes nuits ramadanesques. Un événement qui sera marqué par des soirées artistiques dédiées à la musique et la poésie soufie avec la participation de poètes, paroliers et artistes. Cette manifestation sera également jalonnée de lectures poétiques, d'une conférence politique en ligne et des rencontres ouvertes avec des artistes comme Fatima Boujou, Loubna El Masstour et Cherki Serouti. Le tout sera couronné par l'initiative «Aji Nakchou ktab» (Venons discuter d'un livre) afin d'encourager à la lecture.

Zar Elektrik lance «Wallahi Ma Tala'at Shamson»

Le duo Zar Elektrik vient de lancer le nouveau single «Wallahi Ma Tala'at Shamson» sur un texte du poète mystique persan soufi, Mansur al-Hallaj. Une œuvre dont la vidéo est partagée sur YouTube. Le duo est composé de l'artiste Anass Zine qui manie ses nombreux instruments traditionnels pour partager des mélodies maghrébines et subsahariennes. Son chant appelle, quant à lui, aux traversées du grand Sud. De son côté, l'artiste Arthur Péneau, animé par sa kora, introduit une influence africaine hybride en mystifiant ses sonorités avec des effets électriques et électrofantastiques.



Appels d'offres et annonces légales

**ROYAUME DU MAROC
OFFICE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION
DU TRAVAIL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 84/2020**

Le 04 Juin 2020 à 10 Heures, Il sera procédé, dans les bureaux de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet l'Assistance technique pour le développement de l'offre de formation dans le secteur Génie Mécanique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma. Et à partir du site de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cent mille Dirhams (100 000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Six millions trois cent soixante mille Dirhams (6.360.000,00 DH) en TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT.

Les concurrents peuvent : soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca ; soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés

publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation

**ROYAUME DU MAROC
OFFICE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION
DU TRAVAIL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 85/2020**

Le 09 Juin 2020 à 10 Heures 30 mn, Il sera procédé, dans les bureaux de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet l'Assistance technique pour le développement de l'offre de formation dans le secteur froid et Génie Thermique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma. Et à partir du site de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Soixante-dix mille Dirhams (70 000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre millions six cent quatre-vingt mille Dirhams (4.680.000,00 DH) en TTC. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT.

Les concurrents peuvent : soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca ; soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté

du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation

**ROYAUME DU MAROC
OFFICE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION
DU TRAVAIL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 86/2020**

Le 04 Juin 2020 à 10 Heures 30 mn, Il sera procédé, dans les bureaux de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet l'assistance technique pour le développement de l'offre de formation dans le secteur génie électrique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma. Et à partir du site de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Soixante-dix mille Dirhams (70 000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Six millions quatre cent quatre-vingt mille Dirhams (6.480.000,00 DH) en TTC. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT.

Les concurrents peuvent : soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca ; soit les remettre au président de la commission

d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation

**ROYAUME DU MAROC
OFFICE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION
DU TRAVAIL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 87/2020**

Le 09 Juin 2020 à 11 Heures, Il sera procédé, dans les bureaux de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet l'Assistance technique pour le développement de l'offre de formation dans les métiers du golf.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma. Et à partir du site de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cent vingt mille Dirhams (120 000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Huit millions six cent quarante mille Dirhams (8.640.000,00 DH) en TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT.

Les concurrents peuvent : soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection

de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca ; soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation

**ROYAUME DU MAROC
OFFICE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION
DU TRAVAIL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 88/2020**

Le 04 Juin 2020 à 11 Heures, Il sera procédé, dans les bureaux de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet l'assistance technique pour la restructuration des filières du secteur du Transport Logistique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma. Et à partir du site de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Soixante-treize mille Dirhams (73 000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre millions huit cent soixante mille Dirhams (4.860.000,00 DH) en TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT.

Les concurrents peuvent : soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

soit déposer contre récé-

pissé leurs plis dans le bureau du service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca ; soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation.

**ROYAUME DU MAROC
OFFICE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION
DU TRAVAIL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 89/2020**

Le 09 Juin 2020 à 10 Heures, Il sera procédé, dans les bureaux de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet l'Assistance technique pour le développement de l'offre de formation dans le secteur BTP.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma. Et à partir du site de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Soixante mille Dirhams (60 000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois millions neuf cent mille Dirhams (3.900.000,00 DH) en TTC. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT.

Les concurrents peuvent :

soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca ;
soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation

**ROYAUME DU MAROC
OFFICE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION
DU TRAVAIL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 90/2020**

Le 09 Juin 2020 à 11 Heures 30 mn, Il sera procédé, dans les bureaux de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet l'Assistance technique pour le développement de l'offre de formation dans le secteur Pêche.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma. Et à partir du site de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cent quarante mille Dirhams (140 000,00 DH). L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Neuf millions deux cent quarante mille Dirhams (9.240.000,00 DH) en TTC. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des

Marchés de l'OFPPPT.
Les concurrents peuvent :
soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca ;
soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation

**ROYAUME DU MAROC
OFFICE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION
DU TRAVAIL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 91/2020**

Le 25 juin 2020 à 10 Heures, Il sera procédé, dans les bureaux de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet l'Assistance technique pour le développement de l'offre de formation dans le secteur Agriculture.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma. Et à partir du site de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cent quatre-vingt mille Dirhams (180 000,00 DH). L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Douze millions Dirhams (12.000.000,00 DH) en TTC.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,

29 et 31 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT.
Les concurrents peuvent :
soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca ;
soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation

**ROYAUME DU MAROC
OFFICE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION
DU TRAVAIL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 92/2020**

Le 04 Juin 2020 à 11 Heures 30 mn, Il sera procédé, dans les bureaux de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet l'assistance technique pour le développement de l'offre de formation dans le secteur de l'Industrie graphique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma. Et à partir du site de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinquante mille Dirhams (50 000,00 DH). L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre millions cinq cent soixante mille Dirhams (4.560.000,00 DH) en TTC.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des

dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT.
Les concurrents peuvent :
soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca ;
soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation

**ROYAUME DU MAROC
OFFICE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION
DU TRAVAIL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 93/2020**

Le 25 Juin 2020 à 10 Heures 30 mn, Il sera procédé, dans les bureaux de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet l'Assistance technique pour le développement de l'offre de formation dans le secteur Artisanat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma. Et à partir du site de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cent cinquante mille Dirhams (150 000,00 DH). L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Dix millions six cent soixante-dix mille Dirhams (10.670.000,00

DH) en TTC.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT.
Les concurrents peuvent :
soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca ;
soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation

**ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITÉ ET DE L'EAU
POTABLE- BRANCHE
EAU DIRECTION
APPROVISIONNEMENT
ET MARCHÉS
FOURNITURE DE
COMPTEURS PETITS
CALIBRES À JETS
MULTIPLES TYPE
VITESSE DN 20, 30
ET 40MM
AVIS D'APPEL D'OFFRES
N° 08 DAM/S/2020**

Le présent Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis général de passation des marchés de ce projet qui a été publié sur le site web de la BERD, Passation des Marchés (www.ebrd.com) le 29/01/2020.

L'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable - Branche Eau ci-après dénommé « le Maître de l'Ouvrage », a l'intention d'utiliser une partie du produit d'un prêt de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (la Banque) pour couvrir le coût de l'opération : Fourniture de compteurs petits calibres à jets multiples type vitesse DN 20, 30 et 40mm. Les soumissions aux marchés qui doivent être financées au moyen du produit d'un prêt de la Banque sont ouvertes aux entreprises de tous les pays.
Pour être admissible à l'attribution d'un marché, les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères minimaux

suivants :
-Le soumissionnaire doit avoir un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins Trois millions Dirhams (3.000.000,00 DH), qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des trois (03) dernières années (2016-2017-2018).
-Expérience en tant que fournisseur, dans le cadre d'au moins un projet similaire au cours des dix (10) dernières années. Est considérée comme projet similaire toute opération relative à la fourniture d'une quantité minimale de mille (1.000) de compteurs d'eau.
Le dossier d'appel d'offres ne peut être téléchargé qu'à partir du portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchéspublics.gov.ma>.
Toutes les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission pour chaque lot d'un montant de :
-LOT n° 1 : trente mille dirhams (30.000 MAD) ou son équivalent dans une monnaie convertible.
-LOT n° 2 : dix mille dirhams (10.000 MAD) ou son équivalent dans une monnaie convertible.
-LOT n° 3 : Vingt-cinq mille dirhams (25.000 MAD) ou son équivalent dans une monnaie convertible.
Les offres doivent être remises ou reçues par le bureau d'ordre de l'Office, à l'adresse ci-dessous au plus tard le mardi 30/06/2020 à 09 : 00 (heure locale), où il sera procédé à l'ouverture des plis en présence des représentants des soumissionnaires qui ont choisi d'y assister.
Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture le mardi 30/06/2020 à 09 : 30 (heure locale) à l'adresse mentionnée ci-dessous.
Les soumissionnaires potentiels peuvent obtenir des compléments d'information uniquement par envoi de courriels aux adresses suivantes: fselmani@onee.ma & nhimmi@onee.ma & mdidi@onee.ma.
L'adresse de réception des offres transmises par voie postale ou de remise directement au bureau d'ordre de l'Office est la suivante :
Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable - Branche Eau (ONEE-Branche Eau)
Direction des Approvisionnements et Marchés
Division Achats Industriels, Spécifiques et de Support
Adresse : Bâtiment G, Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani, Rabat - Maroc
Téléphone à contacter : + 212 (0) 5 37 66 72 54